Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 12

Vorwort: Action nationalité

Autor: Paillard, Lucien

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sommaire

Action nationalité 3

«Pas pooossible...!» 5

Mots 6

«Grün 80» 7

Communications officielles

– Le DFAE dans son nouveau maillot 9

– Enfants de mère suisse et de père étranger: nouvelle possibilité de naturalisation 9

– Perte de la nationalité suisse par péremption lors de la naissance à l'étranger 9

– Navigation maritime sous pavillon suisse 10

– Pro Juventute communique 11

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH

– Regard sur les écoles suisses de l'étranger 17

Le tunnel routier du Gothard est ouvert 20

Camp de ski 1981 21

Coin du livre 22

Action nationalité

A plusieurs reprises déjà, nous vous avons tenus au courant de l'avance des travaux en ce domaine et comme vous le constaterez dans l'article ci-dessous, paru dans le «Journal de Genève» en août 1980 sous la plume de Monsieur Jean-Pierre Gattoni, journaliste parlementaire, il semble que l'action nationalité qui a débuté voici quelque trois ans ait trouvé la voie devant l'amener à une conclusion positive.

Il convient pourtant de ne pas pavoiser trop tôt, car si l'initiative parlementaire (appelée «Initiative Weber») du président de l'Organisation des Suisses de l'étranger, Monsieur Alfred Weber, a trouvé grâce devant la Commission parlementaire du Conseil national, de nombreux obstacles restent à franchir, les deux plus importants étant que le Parlement donne son aval et que le peuple suisse et les cantons fassent connaître leur avis en la matière lors d'une votation qui se déroulera, selon notre estimation, d'ici trois à quatre ans.

La position prise par la Commission fédérale est un élément important, elle découle très certainement en bonne partie des nombreux messages que vous nous avez fait parvenir. Vous pourrez lire dans ces colonnes, au fur et à mesure de l'avance des travaux, des compte-rendus touchant le travail des parlementaires fédéraux; nous nous permettrons, en temps opportun, de solliciter votre soutien, spécialement lors de la phase finale. Donc, dès aujourd'hui, annoncez-vous auprès de la représentation suisse où vous êtes immatriculé(e) pour remplir la formule vous donnant le droit de participer aux votations et élections fédérales.

Lucien Paillard

Projet de révision constitutionnelle

Nationalité: tous les enfants nés de mère suisse sur pied d'égalité?

Ce n'est plus qu'une question de temps: si le Parlement est d'accord et si, en un deuxième temps, le peuple et les cantons lui emboîtent le pas, il n'y aura, à l'avenir, plus d'entrave à l'acquisition de la nationalité suisse pour les enfants de mère suisse et de père étranger. Dans la foulée d'une «initiative parlementaire» Weber, une commission du National présente, en effet, un projet de révision constitutionnelle qui établit l'égalité de traitement entre les enfants du Suisse et de la Suissesse, quelle que soit l'origine de leur mère et indépendamment du domicile des parents au moment de la naissance.

L'initiative de l'ex-conseiller national uranais Weber avait été déposée le 23 mars 1979. Mais il ne fut pas le seul à se soucier de l'amélioration du statut des enfants de père étranger et de mère suisse. Les Suisses de l'étranger se sont préoccupés de ce problème. Toute une série de parlementaires aussi, par l'intermédiaire de postulats ou de motions. Citons les postulats Luder (1972) et Felber (1977), la motion Christinat (1978) ou encore l'initiative du canton de Genève il y a huit ans. Ajoutons aussi que le Conseil de l'Europe recommande à ses Etats membres d'éviter toute discrimination entre l'homme et la